

Préavis municipal no 1178/2012

concernant l'assainissement du bas de la route de la Petite-Corniche à la hauteur du terminus des TL et construction d'un trottoir depuis le terminus des TL jusqu'au chemin de Plantaz.

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Analyse du réseau routier

Des travaux importants de réfection de certains tronçons de chaussée seront entrepris ces prochaines années et, afin d'engager des travaux appropriés et d'éviter tout gaspillage, il convient d'avoir une parfaite connaissance de la structure routière de notre réseau routier. Un diagnostic a été réalisé en 2002 afin de déterminer un état de surface. En 2010, cette analyse a été complétée dans le but d'obtenir des informations complémentaires sur la structure de la chaussée (qualité des matériaux, fondation, revêtement) et sur la capacité de portance du fond de forme.

Pour vérifier l'état du réseau, en plus du relevé visuel, des mesures de portance et des carottages ou sondages ont été effectués, afin d'identifier la structure en place et de déterminer la qualité des enrobés bitumineux.

Chaque tronçon a reçu une note visuelle en fonction de la nature des dégradations constatées et de leur gravité. Une note structurelle, qui inclut les dégradations relevées visuellement (faïençage, fissures, orniérage) ainsi que les mesures de portance, a été calculée. Enfin, l'état général peut être jugé par la note chaussée qui est la moyenne entre la note visuelle et la note structurelle.

2. Etat du réseau routier communal

Sur un plan général, l'état du réseau communal est jugé bon, voire très bon, pour ce qui concerne la partie urbaine.

Notes		
visuelle	structurelle	chaussée
82/100	91/100	86/100

Il est admis qu'un réseau qui obtient une note de chaussée supérieure à 80/100 est en bon état. Selon l'expérience, les notes visuelles d'autres réseaux en Suisse romande se situent généralement entre 72 et 80 et entre 85 et 92 pour la note structurelle.

Il est important de maintenir ce bon niveau général, car c'est le moyen le plus économique pour gérer et maintenir un réseau à un excellent niveau de service.

Le réseau rural ainsi que les routes à fortes pentes sont en moins bon état. Toutefois, au vu des sollicitations induites par un trafic plutôt contenu, la situation ne nécessite aucune intervention urgente.

En revanche, malgré ce constat globalement positif, plusieurs tronçons routiers devront faire l'objet d'une intervention lourde, soit :

	Notes		
	visuelle	structurelle	chaussée
la route de Sermotier	----	----	----
le bas de la route de la Petite-Corniche	10/100	30/100	22/100
le tronçon Est de la route de Lavaux (RC 780).	58/100	75/100	68/100

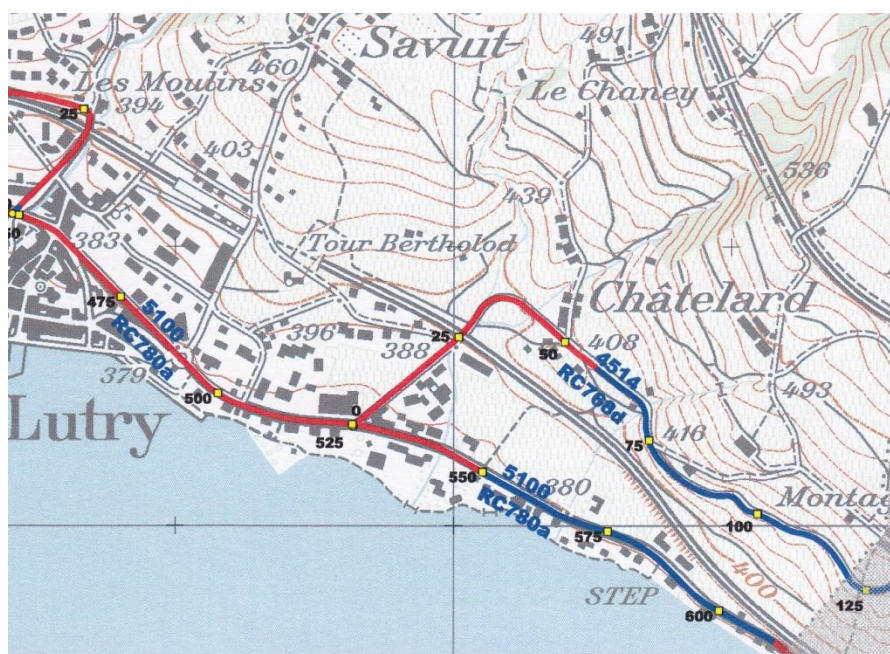
Pour la route de Sermotier, les notes n'ont aucune importance vu que les investigations ont révélé une absence totale de la fondation.

3. Route de la Petite-Corniche

3.1. Reprise des routes cantonales par les Communes

Dans le cadre des mesures d'assainissement du budget de l'Etat de Vaud, les dispositions du règlement d'application de la loi sur les routes ont été modifiées.

Les communes ont repris à leur charge l'exploitation et l'entretien des secteurs de routes cantonales compris entre les panneaux d'entrée et de sortie de localités comme le définit l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière. Ce transfert s'est appliqué notamment à la route de la Petite-Corniche (RC 769) depuis une centaine de mètres avant le Châtelard en venant d'Aran.



■ hors traversée de localité
 ■ en traversée de localité

Ce tronçon a été remis à la commune sans travaux de remise en état préalable, raison pour laquelle, courant 2010, un secteur de cette chaussée, situé entre la voie CFF et le terminus des TL a déjà fait l'objet d'un assainissement.

3.2. Etat de la chaussée à la hauteur du terminus des TL

Aujourd'hui, tout le secteur qui supporte le trafic des bus TL est en état de ruine. Des réparations urgentes ont été effectuées durant l'été 2011, notamment au droit de l'arrêt de bus.

En l'état, la viabilité ne peut plus être assurée. En qualité de propriétaire de la route, la Commune peut répondre de tout dommage causé à des tiers consécutivement à un défaut d'entretien.

Les travaux planifiés pour 2012 prévoient de reprendre toute la superstructure. A terme, cette nouvelle plateforme devra supporter le trafic lié au bus à haut niveau de service (BHNS).

Actuellement, le projet Axe Fort ne nous permet pas de définir précisément la surface utile de stockage du futur terminus. Toutefois, au vu de la taille des nouveaux véhicules qui exploiteront cette ligne T.L., la capacité de stockage ne pourra en aucun cas être réduite. C'est pourquoi il est envisagé de ne pas poser le tapis tant que nous ne serons pas en possession d'un projet définitif. Cette solution nous permettra de réaliser les travaux d'urgence sans aucune incidence sur la qualité de la superstructure si, dans l'hypothèse, la surface de stockage devait être augmentée.

3.3. Coordination avec l'Axe Fort des Transports Publics Urbains (AFTPU) PP7

Actuellement, l'avant-projet pour les BHNS fait l'objet d'une reprise d'étude suite aux discussions avec le groupe de concertation.

Ses conclusions, attendues pour le début de l'été, nous fourniront des données précises quant à la surface nécessaire pour une exploitation optimale des bus au droit du terminus à la rte de la Petite-Corniche.

3.4. Aménagement d'un trottoir

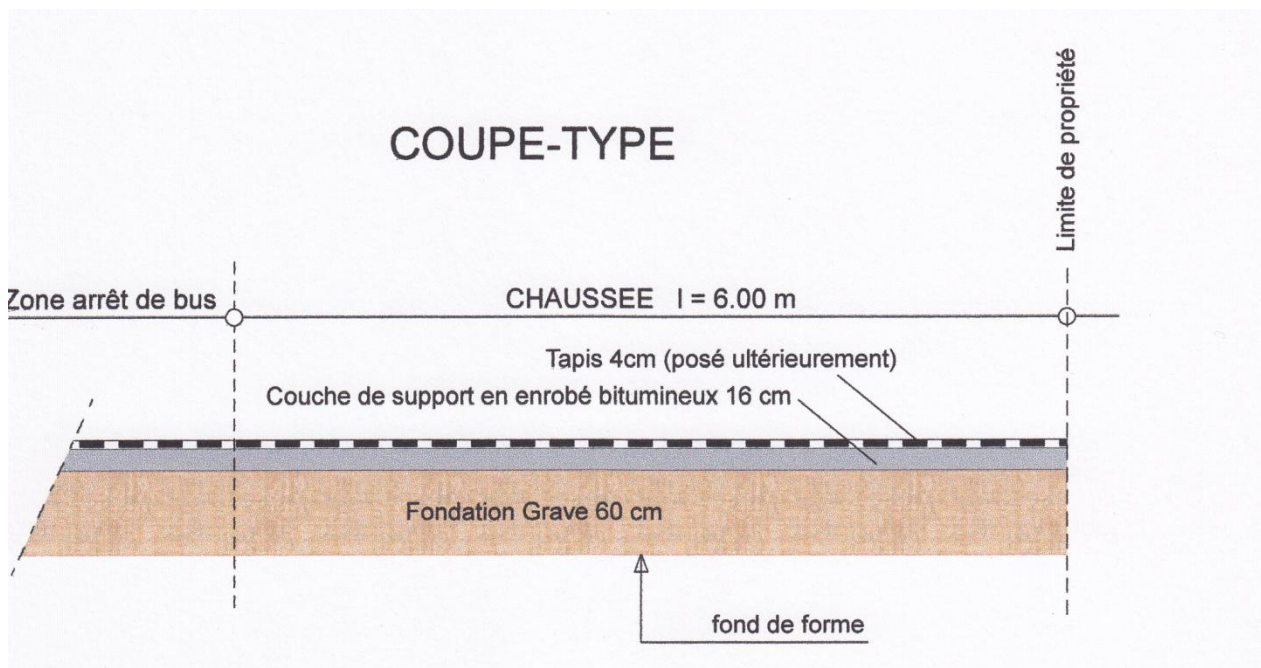
Au vu des travaux envisagés dans le secteur, la Municipalité estime opportun de réaliser un trottoir.

A cet effet, la Commune de Lutry a acquis les surfaces nécessaires pour inscrire un cheminement d'une largeur de 1.50 m et d'une longueur de 115 m. Il est prévu de conserver le caractère viticole des lieux, c'est pourquoi le mur de vigne sera maintenu. Le trottoir s'inscrira derrière celui-ci. Une clôture sera posée entre la vigne et le cheminement.

4. Description et coût des travaux

Le gabarit de la chaussée, actuellement de 6 m, ne sera pas modifié.

En effet, les TL ont déjà procédé à des tests de circulation avec les nouveaux bus qui seront appelés à circuler sur les axes forts. Durant les manœuvres, il est apparu que les largeurs des voies de circulation suffisent pour une exploitation de la ligne en toute sécurité.



Sur la base du rapport d'expertise de la chaussée, nos services techniques ont établi une liste des travaux. Un terrassement jusqu'au fond de forme et une stabilisation de ce dernier sont prévus et une nouvelle superstructure sera réalisée en lieu et place de l'ancienne. Nous devons également prévoir des travaux d'assainissement du réseau des canalisations EC et EU.

Les montants ci-dessous sont calculés sur la base d'un devis estimatif établi par le Service des travaux, les prix unitaires appliqués pour la calculation sont issus d'offres d'entreprises de génie civil pour des travaux similaires.

Route et terminus des TL

- Installation de chantier	fr.	30'000.00
- Dégrappage du revêtement, terrassement, évacuation et stabilisation du fond de forme	fr.	173'000.00
- Canalisations, grilles de route et bordure	fr.	5'000.00
- Superstructure de la chaussée (grave, revêtement bitumineux)	fr.	199'000.00
- Travaux en régie	fr.	10'000.00
- Marquage routier	fr.	8'000.00
- Géomètre	fr.	5'000.00
Total TTC	fr.	430'000.00

Aménagement d'un trottoir

- Installation de chantier	fr.	8'000.00
- Terrassement, évacuation	fr.	18'000.00
- Superstructure (grave, revêtement bitumineux et bordures)	fr.	28'000.00
- Mesures pour la conservation du mur de vigne	fr.	32'000.00
- Fouille, canalisations	fr.	17'000.00
- Clôtures	fr.	10'000.00
- Travaux en régie	fr.	<u>5'000.00</u>
Total TTC	fr.	118'000.00

Les services communaux établiront les dossiers d'appel d'offres et d'exécution et assureront la direction locale des travaux. Ces prestations peuvent être estimées à fr. 38'000.-.

5. Calendrier

Le début des travaux de réfection de la chaussée est planifié pour le lundi 9 juillet, pour une durée de cinq semaines. Le trottoir sera réalisé dans un deuxième temps, dès la rentrée du mois d'août.

Ces travaux seront bien entendu coordonnés avec les travaux effectués par les SI.

6. Procédure

S'agissant des travaux d'assainissement qui se tiendront dans les limites de la chaussée actuelle, il n'est pas prévu de déposer ce projet à l'enquête publique.

7. Financement, amortissement et charges financières

Comme le prévoyait l'inventaire des dépenses et recettes d'investissement présenté au budget 2012, l'entier de ce crédit d'investissement, soit **Fr. 548'000.-**, sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par le fonds de réserve pour investissements futurs (9282.900) dont le montant à disposition au 1^{er} janvier 2012 est évalué à Fr. 27 millions en fonction des prélèvements et attributions 2011.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

